

Vous avez concrétisé un projet exemplaire en matière de développement durable ?

Devenez lauréat du

PRIX DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2013

Un concours ouvert aux entreprises privées déployant une activité économique dans le canton du Jura et aux collectivités publiques jurassiennes.

Attribution d'un prix de CHF 10'000.- au lauréat et d'un diplôme aux nominés.

PRIX JURASSIEN DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2013

En juin 2009, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a institué le «Prix du développement durable» dans le but de stimuler et de renforcer l'action des secteurs privés et publics en la matière.

Ce Prix récompense les réalisations qui s'intègrent de manière optimale dans les trois piliers du développement durable – l'environnement, l'économie et la société – et qui favorisent l'intégration de ces principes dans l'économie jurassienne.

Les dossiers sont évalués par des représentants des différents domaines du développement durable, des médias et de l'administration cantonale.

Quelques exemples de critères pour votre projet

Responsabilité environnementale

Diminue l'impact environnemental de l'entreprise (eau, air, bruit, déchets, énergie, sol, ...); favorise une réduction des émissions de CO₂; favorise une mobilité durable.

Efficacité économique

Favorise l'émergence de technologies nouvelles et durables; renforce le tissu économique local; diminue les risques de pauvreté, de précarité sociale.

Solidarité sociale

Présente une utilité pour la société en général; renforce l'égalité homme/femme, des personnes avec handicap; renforce la sécurité sur le lieu de travail ou autour de l'entreprise.

Critères généraux

Est reproductible (exemplarité); est original (coup de cœur); démontre un bon équilibre entre les trois dimensions du développement durable.

CANDIDATURE

Informations détaillées sur : www.jura.ch/prixDD

Le délai des candidatures est fixé au **30 août 2013**.

La cérémonie officielle de remise du Prix aura lieu le **21 novembre 2013**.

Documents nécessaires

1. Formulaire d'inscription, à télécharger sur le site internet.
2. Explicatif de 3 pages A4 maximum, en français, comprenant :
 - une introduction détaillant la démarche générale du projet ;
 - un descriptif de la réalisation et de ses qualités sur le plan du développement durable, ainsi que des résultats obtenus ;
 - une conclusion avec les éventuelles perspectives pour l'avenir.
3. Eventuellement des annexes : schémas et photos.

**Les dossiers sont à envoyer par courriel à :
rosalie.beuret@jura.ch, avec la mention "Prix DD".**

Renseignements complémentaires

Rosalie Beuret, coordinatrice de Juragenda21

Tél. 032 420 53 10, rosalie.beuret@jura.ch

PALMARES

2011

Le Prix 2011 a été attribué au «filtre kls» permettant le traitement de l'eau potable, initié par l'entreprise RWB Jura SA, à Porrentruy, en collaboration avec Etertub SA et Voisard et Migy Sàrl. Cette technologie innovante et peu coûteuse ne nécessite ni électricité, ni produits chimiques tout en étant entièrement autorégulée. Ainsi, au bénéfice social de cette réalisation (accès facilité à l'eau potable pour tous), s'ajoutent des avantages évidents du point de vue économique (faible coût de fabrication, d'acquisition et d'entretien) et environnemental (procédé n'utilisant ni énergie, ni produits chimiques).

Le Plan de mobilité de la Municipalité de Porrentruy et le projet «VERGERS+» de la Fondation Rurale Interjurassienne ont été nominés.

2009

Le Prix 2009 a été attribué au projet de «pellets» qui revalorise un sous-produit local, le bois, en combustible écologique et économique, initié par Corbat Holding SA, à Vendlincourt. Le projet a séduit par sa parfaite inscription dans l'optique d'un développement durable : en effet, la fabrication de pellets ne demande aucun apport chimique, elle est dès lors considérée comme une énergie 100% renouvelable.

Le Restau-Verso de Caritas ainsi que la Conception directrice et plan directeur «Aménagement de la Sorne et de ses abords» de la Ville de Delémont ont été nominés.